



## DELIBERATION

présentée lors de l'Assemblée Générale Statutaire en visioconférence de la CCI Haute-Savoie  
le Mercredi 19 Mai 2021 et votée par consultation électronique le 25 Mai 2021

### « Délibération relative aux modalités de remboursement des entreprises par la CCI Haute-Savoie suite annulation RIST 2021 »

#### **Contexte :**

La situation sanitaire et les dernières annonces gouvernementales contraignent la CCI Drôme à prendre des décisions et faire des choix engageants pour leur salon RSD3 (RIST).

A ce jour, ne pouvant garantir et assurer des conditions d'exposition optimales à l'ensemble des participants pour l'édition du 1er au 3 juin, **le salon est reporté en mars 2022.**

Les dates envisagées sont du 22 au 24 mars (en attente de validation définitive).

La CCI Haute-Savoie participe depuis de nombreuses années au RIST en animant un **collectif d'entreprises** sur les 2 Savoie.

L'annonce par la CCI Drôme, le 08 avril dernier, de l'annulation de l'édition 2021 a été faite alors que la commercialisation était en cours (**3 entreprises engagées**). **La CCI Haute-Savoie a donc déjà engagé des moyens financiers** (hôtel...) **et humains** pour la bonne exécution de cette prestation (cf. budget dans la partie « aspects financiers »).

La problématique posée est la **définition des modalités de remboursement des exposants** inscrits sur le collectif pour le RIST 2021.

Dans les **conditions générales de vente** inscrites sur le bon de commande signé par les entreprises engagées, il est prévu, qu'**en cas de report ou d'annulation du salon, tout ou partie du règlement sera conservé.**

Le prévisionnel de l'édition 2021, inscrit au budget, était basé sur 12 entreprises participantes avec les postes suivants :

#### *Rappel du modèle économique actuel :*

- *Facturation des entreprises du droit d'inscription, du forfait électrique, du stand pré-équipé et de la réserve par la CCI de la Drôme*
- *Facturation des entreprises d'un forfait d'accompagnement de 250 € HT par la CCI Haute-Savoie (cf. nouveau modèle CCI)*

- **Charges : 15 163 €**

- Charges externes : 2 305 €
- Charges de personnel : 12 858 €

- **Produits : 3 750 €**

- Chiffres d'affaires (facturation entreprises forfait accompagnement CCI) : 3 750 €

⇒ **Résultat : - 11 413 €**

**Compte tenu de l'annulation du salon et du nombre d'entreprises engagées**, le budget a été modifié comme suit :

- **Charges : 4 064.25 €**

- Charges externes : 206.85 € (hôtel)
- Charges de personnel : 3 857.40 €  
*30% du temps de personnel a été réalisé.*

- **Produits : 900 €**

- Chiffres d'affaires facturés aux exposants : 900 €  
*Correspond au forfait d'accompagnement CCI facturé et réglé par les exposants pour la participation au collectif d'entreprises sur le RIST.*

Compte tenu de l'annulation du salon en 2021, de la crise sanitaire actuelle et de la situation économique des entreprises industrielles, des entreprises ont sollicité la CCI pour un remboursement des sommes réglées à la CCI pour ce salon.

Voici présenté, ci-dessous, les différentes hypothèses :

Budget en € HT (hors facturation entreprises en € TTC)	Prévisionnel sur la base de 12 exposants	Réalisé sur la base de 3 exposants avec annulation du salon sans remboursement aux entreprises et sans subvention région	Réalisé sur la base de 3 exposants avec annulation du salon et remboursement aux entreprises et sans subvention région
Charges	15 163	4 064.25	4 064.25
Produits	3 750	900	0
Résultat	-11 413	-3 164.25	-4 064.25

Il est donc proposé de **rembourser totalement** les entreprises engagées pour **900 € TTC** (= somme perçue).

**Cela occasionne la prise en charge des frais engagés à hauteur de 4 064.25 € sur la ressource fiscale.**

*Nota : il n'est pas proposé de faire un avoir pour le prochain salon afin de solder complètement l'opération dans les comptes 2021 et de repartir sur une nouvelle opération en 2022 (à confirmer). En effet, certaines entreprises risquent de ne pas vouloir s'engager en 2022 et il conviendrait ensuite de faire des remboursements et abandon de créances au cas par cas.*

Il vous est proposé de valider la délibération suivante :

### **Délibération**

**« L'Assemblée Générale de la CCI Haute-Savoie, réunie en visioconférence le 19 mai 2021 et ayant voté électroniquement le 25 Mai 2021 :**

**→ après avoir pris connaissance du contexte de l'annulation du salon RIST 2021, et des aspects administratifs et financiers relatifs au collectif régional porté par la CCI Haute-Savoie,**

**→ décide de rembourser totalement les entreprises engagées soit 900 € TTC qui correspondent aux sommes perçues par la CCI Haute-Savoie. »**

---

**Résultat du vote**

**Quorum : 19**

**Nombre de membres : 38**

**Nombre de membres en exercice : 38**

**Nombre de membres ayant voté électroniquement : 27**

BOURRET Marie-Elisabeth, BUCHHOLZER Jean-François, BUTTAY Jean-François, CARRIER Philippe, CECCON Christophe, COLLARD DE SOUCY Renaud, DETURCHE Thierry, DIZERENS Sylvain,  
DUFOR Annie, DUPESSEY Carole, FADILI Khadija, GAUD Yves-Edouard, HYZARD Jean-Louis, JACQUIN Emmanuel, LATHUILLE Pierre, LAVILLA Dominique, MERMILLOD-BLONDIN Hubert, METRAL Guy, MICHAUD Isabelle, PANTALACCI Eric, PATUEL Isabelle, PAYOT-PERTIN Henri, PERNAT Roger, PLANCHAMP Marie-Pierre, POCHARD Olivier, RAMEAUX Sophie, SADOUX Richard.

**Nombre de voix pour : 27**

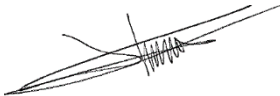
**Nombre de voix contre : 0**

**Nombre d'abstentions : 0**

**Nombre de refus de vote : 0**

-----

**Le Secrétaire**  
**Thierry DETURCHE**



**Le Président**  
**Guy METRAL**

